UNE LARGE GAMME D'AIDES ET SERVICES POUR TOUS VOS PROJETS DE LOCATION !

Action Logement vous propose **des solutions adaptées à votre situation** pour vous permettre de **trouver votre logement** et d'**alléger vos dépenses :**

- Recherche de logement
- Avance du dépôt de garantie
- Garantie de loyer
- Aide à la mobilité professionnelle

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT !

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.
AIDE MOBILI-JEUNE®, AVANCE LOCA-PASS®, GARANTIE LOCA-PASS® et Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.
(1) Les services d'offre de logements temporaires sont délivrés par Action Logement Services, des sociétés filiales d'Action Logement ou des partenaires.
(2) Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.

LOUER

ACHETER

FAIRE DES TRAVAUX

BOUGER

SURMONTER DES DIFFICULTÉS

CONTACTEZ-NOUS

Pour plus d'information sur les aides et services Action Logement :
www.actionlogement.fr

ActionLogement

Action Logement Services
Siège social : 66 avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14
SAS au capital de 20 millions d'euros - Société de financement agréée
824 541 148 RCS Paris - ORIAS 17006232

@Services_AL

DEP-LOUER - Crédits photos : iStockphoto.com, Goodluz – Janvier 2018 - Document non contractuel

À LA RECHERCHE D'UNE LOCATION ?

ActionLogement

LOUEZ PLUS FACILEMENT AVEC ACTION LOGEMENT !

Vous souhaitez louer ou déménager, vous recherchez un logement ou un garant… Action Logement vous apporte des **solutions concrètes pour vous loger.**

JE DOIS PRÉSENTER UN GARANT

Action Logement facilite gratuitement votre entrée dans les lieux en **se portant garant auprès de votre bailleur :**

- dans le parc social : la GARANTIE LOCA-PASS®.
- dans le parc privé : Visale.

J'AI UNE CAUTION À VERSER

Action Logement **avance votre dépôt de garantie** au moment de votre entrée dans un nouveau logement grâce à l'AVANCE LOCA-PASS®.
Vous remboursez par petites mensualités après 3 mois de différé. **Un vrai coup de pouce face aux nombreuses dépenses à engager au moment de votre installation !**

JE RECHERCHE UN LOGEMENT À LOUER

Action Logement vous propose **un large choix de locations adaptées à votre situation :** logement social, intermédiaire ou privé, colocation, etc.

J'ai trouvé le studio qu'il me fallait à deux pas de mon nouveau travail. Mais je n'offrais pas de garantie suffisante à mon futur propriétaire. Après quelques démarches sur le site visale.fr, Action Logement m'a permis de le rassurer et j'ai pu commencer mon nouveau travail à la date prévue, juste après avoir emménagé.
Lucie, 25 ans, a trouvé un nouvel emploi comme esthéticienne à Montpellier, à une cinquantaine de kilomètres de chez elle. Elle devait déménager pour se rapprocher de son nouveau lieu de travail.

J'AI BESOIN D'UN LOGEMENT POUR UNE COURTE DURÉE ?

Action Logement vous apporte **une solution de logement temporaire(1) adaptée à la durée de votre séjour :** résidences hôtelières, résidences pour jeunes actifs, foyers ou résidences sociales, appartements meublés, etc.

JE DÉMÉNAGE POUR LE TRAVAIL

Action Logement **simplifie votre mobilité : financement gratuit de votre accompagnement à la recherche de logement** par un opérateur spécialisé de votre choix(2), prêt à taux avantageux pour faciliter votre installation et couvrir vos dépenses de frais d'agence, double charge de logement, etc.

ET SI JE SUIS EN FORMATION EN ALTERNANCE ?

Si vous avez moins de 30 ans, Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de votre loyer jusqu'à 100 € par mois,** pour vous rapprocher de votre école ou de votre entreprise : l'AIDE MOBILI-JEUNE®.